ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 56769

Texte de la question

Alors que la France est le premier pays réceptif au monde en terme de fréquentation touristique et qu'elle ne se situe qu'au troisième rang pour ce qui est des recettes, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme quelle nouvelle stratégie il entend mettre en oeuvre afin de repositionner les recettes liées au tourisme au rang occupé par la France en matière d'afflux de touristes étrangers.

Texte de la réponse

La France reste en 2004 le premier pays réceptif au monde en termes d'arrivées de touristes internationaux ; en effet, notre pays a enregistré une quasi-stabilité de la fréquentation étrangère en 2004, avec 75 millions d'arrivées de touristes étrangers (+ 0,1 % par rapport à 2003). Globalement, les recettes du poste voyage de la Balance des Paiements de la France ont augmenté de 486 millions d'euros soit une hausse de 1,5 % entre 2003 et 2004 tandis que celle de l'Espagne, deuxième pays au monde en termes de recettes après les États-Unis d'Amérique, ont progressé de 0,4 %. Dans un contexte de concurrence intensifiée, il convient de poursuivre la politique engagée par le Gouvernement à travers les deux comités interministériels sur le tourisme du 9 septembre 2003 et du 23 juillet 2004. La politique touristique nationale doit d'abord fournir les moyens de promouvoir une offre de qualité auprès du plus grand nombre en renforçant l'attractivité de la destination France. Pour ce faire, la nouvelle stratégie marketing de Maison de la France pour les années 2005 à 2010 permettra de définir, en lien étroit avec les professionnels, de nouvelles ambitions en termes de marchés, de cibles, de produits et d'actions. Le plan qualité France entend fédérer et mettre en cohérence l'ensemble des démarches qualité afin de permettre une meilleure sélectivité et lisibilité de l'offre touristique, et d'en assurer une meilleure commercialisation. Le déploiement du dispositif prévoit la création d'une marque nationale de qualité, dont les critères d'accès et les modalités d'octroi sont précisément déterminés. Cette marque sera identifiée par un logotype et valorisée dans le cadre d'une campagne de communication destinée à mettre en avant la France comme destination touristique de qualité. Enfin, l'accueil dans les grands sites de transit français fera l'objet de mesures concrètes s'inspirant du rapport de M. Bernard Plasait, ancien sénateur, en vue d'améliorer l'accueil des touristes sur le territoire national.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56769
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE56769

Question publiée le : 1er février 2005, page 961
Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3922